

Fiche de poste

Formateur en réseau d'éducation prioritaire

Textes de référence

De la maternelle au baccalauréat. L'éducation prioritaire

Les principes de l'éducation prioritaire...

<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Titres et diplômes requis : instituteur/professeur des écoles ou professeur 2nd degré.

Profil du poste

Le formateur du réseau d'éducation prioritaire est un enseignant 1^{er} degré ou 2nd degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale en collaboration de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier de l'éducation prioritaire pour le département et le CPD éducation prioritaire. Il est déchargé de service d'enseignement à mi-temps pour assurer ses missions.

Il est placé sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Il fait partie de l'équipe pluri-catégorielle de formateurs qui auront à charge d'intervenir dans la formation initiale et continue des enseignants œuvrant en réseau d'éducation prioritaire. Une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe est nécessaire. Il prépare et met en œuvre les actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi des projets des différents réseaux. Il est en outre, référent d'un secteur REP+, en collaboration avec l'IEN de circonscription, l'IAIPR référent et le principal du collège, copilotes du réseau

Compétences spécifiques

- Disponibilité attendue pour un travail collaboratif entre adultes : coopération, mutualisation ouverture aux autres, sens de l'écoute, analyse des besoins.
- Bonne connaissance des réseaux d'éducation prioritaires dans lesquels ils devront intervenir, leurs spécificités, les équipes pédagogiques et les enjeux territoriaux.
- Aptitude à travailler en équipe avec les autres formateurs notamment les conseillers pédagogiques de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux et les formateurs académiques.
- Bonne connaissance des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire.
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique.
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Maîtrise experte dans l'usage des technologies de l'information et de communication.

Actions attendues

- Il s'inscrit dans la dynamique départementale et académique de réforme de l'éducation prioritaire.
- Il a une connaissance des acteurs des réseaux, au sein de l'éducation nationale, les missions de chacun, les outils utilisés.
- Il collabore avec les conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, les formateurs académiques dans la mise en œuvre des problématiques de formation retenue.
- Il appartient au groupe de travail départemental « éducation prioritaire ».
- Il définit ses actions en collaboration avec les copilotes des réseaux dans lesquels il intervient.
- Il collecte et diffuse les actions innovantes au sein des réseaux.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions.
- Il met en œuvre ses compétences de formateur aux services des équipes des enseignants 1^{er} et 2nd degrés pour impulser des choix définis dans les réseaux.
- Il contribue à l'élaboration des outils de formations en présentiel et à distance pour le plan de formation départementale.
- Il participe aux concertations sous l'autorité des deux pilotes (IEN/Principal) du réseau dont il est référent

En cohérence avec sa lettre de mission, il rédige un rapport d'activités à l'issue de chaque fin d'année

scolaire.

Conditions d'exercice

L'exercice professionnel sera principalement réalisé :

Pour les missions de formation, dans tous les réseaux REP et REP+ du département de l'Aisne (écoles et collèges).

Pour la mission de référence, dans le REP+ du secteur désigné.

Aux cours des séminaires académiques ou autres manifestations départementales

Au sein du groupe de travail départemental « éducation prioritaire ».

Candidatures

Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Nomination par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne après avis d'une commission départementale.